



## Opérations sur titres de transaction, Opérations diverses, valeurs immobilisées **TIT\_TRANS** *Novembre 2021*

### Présentation

Le tableau TIT\_TRANS recense, hors créances et dettes rattachées, les opérations sur titres de transaction, les opérations diverses ainsi que les valeurs immobilisées.

### Contenu

#### Lignes

Les lignes correspondent à la répartition de certaines des rubriques recensées dans l'état SITUATION. Sont ainsi ventilées les opérations sur titres de transaction, les opérations diverses et les valeurs immobilisées y compris les immobilisations louées en crédit-bail.

La ligne « Comptes de régularisation » s'entend hors comptes d'écarts.

Les comptes de portage sont aussi appelés compte de stockage.

Les négociations en suspens portent sur l'ensemble des comptes de négociation et de règlement des opérations sur titres non dénouées à la date théorique et concernent les titres ainsi que les coupons, dividendes et autres opérations liées aux opérations sur titres.

#### Colonnes

Les colonnes font apparaître le montant des amortissements ou dépréciations et le montant total net des opérations (résidents et non-résidents confondus).

### Règles de remise

#### Établissements remettants

Pour les établissements hors MSU, établissements de crédit, établissements de crédit et d'investissement (ECI), sociétés de financement, établissements de paiement, établissements de monnaie électronique et entreprises d'investissement, autres que les sociétés de gestion de portefeuille, ainsi que les personnes morales membres des marchés réglementés d'instruments financiers ou effectuant une activité de compensation d'instruments financiers, à l'exception des succursales d'entreprises d'investissement ayant leur siège social dans un autre État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Pour les établissements soumis au MSU, établissements de crédit, établissements de crédit et d'investissement (ECI) et leurs succursales.

#### Seuil de remise

Le tableau TIT\_TRANS est remis systématiquement par tous les assujettis énumérés ci-dessus, quel que soit leur statut ou leur niveau d'activité.

## Territorialité

Un état est remis pour chacune des zones d'activité suivantes :

- État RB.03.01 : activité France,
- État RB.03.02 : Toutes zones,
- État RB.03.03 : Reste du Monde

## Monnaie

Les établissements remettent un tableau établi en euros qui regroupe leurs opérations en euros et en devises.

## Périodicité et délais de remise

*Pour les établissements assujettis soumis à la remise d'informations à des fins de statistiques monétaires :* – remise trimestrielle à J+10 (en jours ouvrés) des données relatives à la zone d'activité France. Un délai supplémentaire peut être accordé aux organes centraux effectuant une déclaration agrégée de l'ensemble des déclarations statistiques des institutions financières monétaires hors OPC monétaires qui leur sont affiliées, conformément et dans les conditions prévues par la décision n° 2021-01 du Gouverneur de la Banque de France concernant la collecte et le contrôle d'informations statistiques à des fins de politique monétaire ;

– remise trimestrielle à J+25 (en jours calendaires) des informations collectées sur les autres zones d'activité. Au plus tard le dernier jour du mois qui suit la date d'arrêté pour les établissements de crédit dont les documents comptables transitent par un organe central ou une association professionnelle.

*Pour les établissements non assujettis à la remise d'informations à des fins de statistiques monétaires :* – remise trimestrielle à J+25 (en jours calendaires) pour toutes les zones d'activité. Au plus tard le dernier jour du mois qui suit la date d'arrêté pour les établissements de crédit dont les documents comptables transitent par un organe central ou une association professionnelle.